



Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01 JUIL. 2025

ID : 085-200061265-20250626-2025_5_07-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2025-5-07

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 01 JUIL. 2025
- la publication le : 01 JUIL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Christine CRESTOIS, François COURTIN, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Raphaël CHAUSSIN, François BLANCHET, André COQUELIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER,

Pouvoirs : François BLANCHET à Denise RENAUD, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Céline DELOMME à François COURTIN, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

**Approbation des aides financières de la CAF de la
Vendée à la création et l'ouverture de l'épicerie sociale
intercommunale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 01 JUIL. 2025

ID : 085-200061265-20250626-2025_5_07-DE

Dans le cadre de la création et de l'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, le CIAS a sollicité le soutien financier de la CAF de la Vendée.

Considérant que le projet d'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale présenté par le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération répond aux objectifs de son action sociale, la CAF de la Vendée lui octroie d'une part une aide annuelle de 8000€ par poste ETP dans la limite de deux postes ETP, à compter du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette aide est affectée en 2025 à la mission d'accompagnement social attachée au poste d'animateur socio-culturel de l'épicerie sociale intercommunale, recruté à 0.5 ETP à compter du 10 juin 2025 pour une durée d'un an.

D'autre part la CAF de la Vendée alloue au CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, une subvention d'investissement d'équipement de 5 000€ en 2025, pour l'acquisition de la chambre froide positive nécessaire au fonctionnement de l'épicerie sociale intercommunale.

Les notifications d'aides financières de la CAF de la Vendée au CIAS, présentées au Conseil d'Administration, décrivent ainsi les conditions de ces subventions, les engagements du CIAS et les modalités de paiement.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant notamment, définition de l'action sociale de l'intérêt communautaire et transfert de l'exercice de l'action sociale du CIAS,

Vu la délibération du CIAS n° 2025-1-22 du 28 janvier 2025 approuvant la création et l'ouverture de l'épicerie sociale intercommunale du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération en septembre 2025

Vu le BP 2025 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 : d'approuver les notifications d'aides financières de la CAF de la Vendée

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président, à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

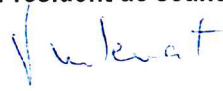
Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 1^{er} juillet 2025,
Le Président de séance,**


Jean-Michel VINTENAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.